



Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection
du Milieu Aquatique de Nouvelle-Aquitaine (ARP-NA)



Assemblée Générale

Bruch, 10 mai 2023



État des présences

Nom	Structure
Mathieu Labrousse	Président FD16
Yves Morinet	Trésorier FD16
Gilles Brichet	Président FD17
Michel Faure	Trésorier FD19
Bernard Chouzenoux	Vice-Président FD19
Christian Perrier	Président FD23
Roger Virlogeux	Secrétaire FD23
Jean-Michel Ravailhe	Président FD24
Didier Bedrine	Vice-Président FD24
Alain Daly	Trésorier FD24
Daniel Bourdie	Président FD33
Dominique Duphil	Vice-Président FD33
André Lesage	Président FD40
Christophe Hugues	Vice-Président FD40
Jean-Louis Molinié	Président FD47
Francis Touron	Trésorier FD47
Alain Lartigue	Vice-Président FD47
François Chenel	Président FD64
Alain Barrabes	Vice-Président FD64
Jean-Michel Grignon	Président FD79
Patrice Guittard	Trésorier FD79
Patrick Thébault	Vice-Président FD86
Jean Antigny	Trésorier FD86
Didier Marceleaud	Administrateur FD87

Invités

Jean-Marie Rampnoux		Vérificateur aux comptes
Pierre Gundelwein	Commissaire aux comptes	@com Audit
Serge Cabanne	Chargé de mission auprès de la DGA – référent chasse et pêche	Conseil Régional
Louis Warnier Leroy	Directeur	Fondation des Pêcheurs
Alix Gilles-Bon	Coordinateur régional	ARP-NA
Pierre-Gil Souq	CEO	Nanogis

Excusés

Patrick Chabrilanges	Président FD19
Francis Bailly	Président FD86
Jean-Christophe Boireau	Président FD87

Ouverture de l'Assemblée Générale à 10h00

Le Président Mathieu Labrousse remercie l'ensemble des participants de leur venue et ouvre l'assemblée générale.

L'ordre du jour est le suivant :

1. APPROBATION DU P.V D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MAI 2022 (LIMOGES)
2. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT
3. COMPTE-RENDU DES ACTES DU PRÉSIDENT, DU BUREAU, DU CA DE 2022
4. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022
5. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
6. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES
7. APPROBATION DES COMPTES ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022
8. ADOPTION OU MODIFICATION DU BUDGET ET ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉ ARRÊTÉ PAR LE CA POUR L'EXERCICE
9. RENOUELEMENT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES
10. RELAIS D'INFORMATIONS FNPF
11. DÉVELOPPEMENT LOISIR PÊCHE ET COMMUNICATION (FILMS, SANA, FORMATION)
12. DIVERS

M. Mathieu Labrousse souhaite la Bienvenue à M. Serge Cabanne, en charge du dossier « Pêche » au Conseil régional.

La bienvenue est également souhaitée à M. Pierre Gundelwein, commissaire aux comptes. Le Président Mathieu Labrousse remercie également M. Jean-Louis Molinié, Président de la FDAAPPMA du Lot-et-Garonne pour son accueil.

M. Jean-Louis Molinié souhaite la bienvenue à tous et présente le Lot-et-Garonne ainsi que la

4

FDAAPPMA47 en commençant par le site de Bruch, magnifique outil pédagogie a multiples visées. La vidéo « Pêche Nouvelle-Aquitaine en Lot-et-Garonne » est diffusée.

Il procède à l'appel des participants. Les douze fédérations sont représentées et l'assemblée générale peut valablement délibérer. Les pouvoirs ont été valablement transmis par les membres excusés.

1. Approbation du procès-verbal d'assemblée générale du 17 mai 2022.

Le Président Mathieu Labrousse soumet le procès-verbal de l'assemblée générale du mai 2022 à approbation. Celui-ci a été déposé sur l'espace ressources sur le site internet de l'ARP-NA. Aucune remarque n'est formulée.

Délibération :

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Rapport Moral du Président

Le Président Mathieu Labrousse procède à la lecture de son rapport moral : « 2022 marquera le renouveau des mandats et une nouvelle convention régionale, porteuse d'engagements et d'ambitions.

Coconstruit étroitement avec les services de la Région pour répondre aux enjeux de développement durable de Néo Terra ce partenariat nous conduit sur trois axes. La protection de la biodiversité et des milieux aquatiques nous permet de valoriser les compétences de nos

collaborateurs salariés et l'expertise de notre réseau. La qualité de nos données nous permet aujourd'hui de collaborer avec les partenaires incontournables officiels : les Agences de l'Eau, l'Office Français de la Biodiversité, l'Agence Régionale de la Biodiversité, FAUNA, DREAL, collectivités, etc. Des thématiques puissantes se révèlent de nos compétences naturelles : éco-pathologie et suivi des critères d'analyse du dérèglement climatique.

Nous devons répondre présents à ces enjeux.

Nous poursuivons également nos efforts en termes d'aménagement du territoire pour favoriser un tourisme de qualité. Une attention particulière est portée à l'accessibilité et à l'amélioration de la signalétique, à travers la démarche de labellisation par exemple. Une professionnalisation s'opère au sein du réseau pour acquérir les codes d'une communication efficace et productive. Enfin, pour préparer l'avenir, le programme d'éducation à l'environnement s'élargit vers les décideurs d'aujourd'hui afin d'encourager et d'accompagner la transition écologique.

Plus que jamais, l'échelon régional trouve sa pertinence en termes d'animation du réseau, de cohésion et de mutualisation. Les journées techniques régionales rencontrent un vrai succès et répondent aux besoins des fédérations. Ces retours d'expériences sont aujourd'hui essentiels. Nos nouveaux élus à la FNPF ont le devoir de valoriser le travail réalisé en Région et de le faire apprécier à sa juste valeur en favorisant la transmission d'informations.

Travaillons à nous faire reconnaître, soyons incontournables ».

Le président soumet son rapport moral à approbation.

Délibération :

Le rapport moral du président est adopté à l'unanimité.

3. Compte-rendu des actes du Président, du Bureau, du Conseil d'administration de 2022 et 4. Rapport d'activité

Le Président Mathieu Labrousse propose lecture du compte-rendu d'activité pour l'année 2022. Celui-ci se trouve dans le rapport d'activité remis à tous les participants. Les dates et événements marquants de l'année sont passés en revue. Le conseil d'administration de l'ARP-NA s'est réuni 2 fois, le 3 mars et le 14 octobre 2022. L'assemblée générale s'est réunie le 17 mai 2022 à Limoges. Le bureau s'est quant à lui réuni 2 fois : le 1^{er} février et le 20 septembre 2022.

Plusieurs éléments marquants sont à souligner, avec tout d'abord le renouvellement de la convention régionale qui lie l'ARP-NA et le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine pour les années 2022, 2023 et 2024. Lecture est faite de l'extrait de la délibération afférente au vote de la convention en séance plénière du 22 mars 2022. Celui-ci met en lumière le travail accompli par les FDAAPPMA et l'ARP-NA en soulignant un bilan très positif.

Intervention de M. Serge Cabanne :

M. Serge Cabanne, en charge de la coordination Chasse et Pêche à la Région, rappelle que le travail réalisé est un travail d'équipe avec trois services différents (Biodiversité, tourisme et éducation à l'environnement) et que le travail de coordination est très important. Les actions menées par les FDAAPPMA sont en phase avec la politique de la région et la collaboration entre l'ARP-NA et la région est efficace. La commission permanente de la Région s'est réunie le 9 mai 2023 et a attribué 852 368,00 € ce qui illustre la confiance accordée par la Région aux structures associatives de la pêche de loisir.

M. Mathieu Labrousse remercie M. Serge Cabanne pour le travail de coordination mené sur l'ensemble des dossiers. Il rappelle également la force du réseau de la pêche de loisir qui a su faire preuve de solidarité entre FDAAPPMA sur certains dossiers, comme le déploiement

d'outils uniformisés ayant eu un véritable impact en termes de professionnalisation et d'harmonisation.

Le rapport d'activité est soumis au vote de l'assemblée générale.

Délibération :

Le rapport d'activité 2022 est adopté à l'unanimité.

5. Rapport du Commissaire aux comptes

M. Pierre Gundelwein, commissaire aux comptes, procède à la lecture de son rapport. Mandaté par l'assemblée générale de l'ARP-NA, il procède à l'audit des comptes pour une durée de 6 ans.

Il affirme qu'en exécution de la mission qui lui a été confiée, il a procédé à l'audit des comptes annuels de l'ARP-NA relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il a vérifié l'ensemble des subventions perçues et reversées aux FDAAPPMA. Le commissaire aux comptes présente les charges et les recettes, les immobilisations. Il rappelle le rôle d'un commissaire aux comptes et l'attention particulière qu'il porte au respect de la séparation des exercices.

Le résultat est de 67 000 €, (qu'il sera nécessaire d'affecter au paiement en 2023 et 2024 du WEBPDPG). Il remercie le trésorier, Alain Daly et le coordinateur, Alix Gilles-Bon pour le suivi des dossiers et les réponses apportées à ses questions.

Il certifie que les comptes sont tenus, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Il a procédé à la circularisation des banques cette année.

M. Francis Touron pose la question de savoir jusqu'à quelle hauteur le fonds de roulement sera consolidé et s'il est possible de rétrocéder davantage de subventions aux FDAAPPMA. M. Alain Daly rappelle que le fonds de roulement mesure les ressources dont l'entreprise dispose à moyen et long terme pour financer son exploitation courante et qu'au regard des délais de paiement des subvention, il est souvent nécessaire de disposer de ressources suffisantes pour couvrir les charges courantes. En outre, il faut tenir compte des avances versées aux FDAAPPMA (souvent 60% du montant de la subvention attribuée) et du solde qui lui est versé presque 3 ans après par la Région. M. Serge Cabanne explique que les délais administratifs sont souvent longs.

6. Rapport des vérificateurs aux comptes

M. Jean-Marie Rampnoux, vérificateur aux comptes, procède à la lecture de son rapport. Il assure avoir eu à sa disposition toutes les pièces comptables nécessaires à l'exécution de sa mission et affirme que les comptes reflètent fidèlement la situation financière de l'ARP-NA.

Ainsi, ils proposent de donner quitus au trésorier, M. Alain Daly.

Délibération :

Les comptes ayant été arrêtés aux 31 décembre 2022 par le conseil d'administration, sur proposition des vérificateurs aux comptes, l'assemblée générale donne quitus au trésorier.

7. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2022

M. Alain Daly présente les comptes. Un bénéfice de 67 000 € est constaté pour 2022, qu'il sera nécessaire d'affecter au paiement du WEBPDPG 2023.

Le Président Mathieu Labrousse propose d'affecter le résultat en report à nouveau et soumet le bilan financier et le compte de résultat à approbation.

Délibération :

Le compte de résultat est adopté à l'unanimité, ainsi que le bilan financier.

Le résultat est affecté en report à nouveau.

8. Adoption ou modification du budget et adoption du programme d'activité arrêté par le conseil d'administration.

Le Président Mathieu Labrousse et le Trésorier Alain Daly présentent le programme prévisionnel des actions à mener en 2023 ainsi que le budget prévisionnel afférent. Il est à noter que le budget prévisionnel a été présenté lors du Conseil d'administration du 13 janvier 2023 et que quelques changements sont intervenus depuis. Le budget est donc quasiment équilibré à 180 700 € de recettes pour 181 510 € de charges. Notons que la dotation de la FNPF pour les AR a été augmentée et que l'ancien groupement des FDAAPPMA de Poitou-Charentes sera dissout avec possible réversion de ses fonds à l'ARP-NA.

M. Mathieu Labrousse soumet au vote le budget prévisionnel présenté par M. Alain Daly, ainsi que le programme d'activité arrêté par le conseil d'administration.

Délibération :

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité ainsi que le programme d'activité. L'assemblée générale autorise le Président Mathieu Labrousse à effectuer, auprès du Conseil Régional toutes les demandes de subventions liées à la Convention Régionale, ainsi qu'à son renouvellement. M. Alain Daly se voit également attribuer une délégation pour ce faire.

9. Renouvellement des vérificateurs aux comptes

Le Président Mathieu Labrousse sollicite des candidatures pour la vérification des comptes.

Trois candidats se présentent :

Délibération :

Les vérificateurs aux comptes sont :

Francis Touron

Jean-Marie Rampnoux

Jean Antigny

Délibération :

A l'unanimité, MM. Touron, Rampnoux et Antigny sont nommés vérificateurs aux comptes pour l'année 2023.

10. Relais d'information FNPF

M. Jean-Michel Ravailhe, membre du bureau de la FNPF rapporte les dernières actualités discutées à la FNPF. Il fait état des campagnes de recrutement en cours pour lesquelles la FNPF semble avoir du mal à trouver des candidats. A ce stade, un coordinateur de réseau (H/F) est toujours recherché ainsi qu'un chargé de mission technique (H/F). La campagne de communication Sauvons nos Rivières Acte 3 est en cours d'élaboration et les actions de communication annuelles (ouvertures...) sont prêtes. Un point est réalisé sur les assises du développement du loisir pêche. Il est demandé aux associations régionales de relayer les besoins de la FNPF pour l'organisation de ces journées. Les actualités juridiques sont également abordées, avec la livraison de la nouvelle édition du guide du garde pêche particulier et la Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables. Un point détaillé est réalisé quant à la sortie (retardée) du SIPECHE.

Des débats sur le cormoran et le silure sont menés. Statu quo au niveau national : le ministère est sensible aux études montrant notamment une forte prédation sur la lamproie et estime que la situation du silure doit évoluer mais la FNPF maintient la position selon laquelle le silure ne mérite pas un classement en espèce susceptible de créer des déséquilibres biologiques.

Un guide contentieux sur les prélèvements d'eau en période de sécheresse est en cours d'élaboration et sera rapidement transmis aux FDAAPPMA.

11. Développement du loisir pêche et communication

- Un cycle de formation est en cours. Les douze FDAAPPMA suivent des formations à distance et en présentiel afin d'acquérir les codes liés à la communication sur les réseaux sociaux. Ce cycle de formation rencontre un vrai succès. La dernière séances se tiendra à Périgueux le 12 juillet 2023.
- Le tournage des clips de valorisation « Pêche Nouvelle-Aquitaine dans les départements » suit son cours avec la réalisation prochaine de deux vidéos, en Creuse et en Corrèze. Le Medley Pêche Nouvelle-Aquitaine est lui aussi en cours de finalisation.
- Le Salon de l'Agriculture Nouvelle-Aquitaine 2023 a permis de bénéficier d'un espace dédié à la découverte de la pêche et des milieux aquatiques. La structures, réutilisable, numérique et modulable pourra être mise à disposition des FDAAPPMA qui en feront la demande, notamment pour les centenaires à venir (24, 16 et 79).
- Le 23 juin 2023, la rencontre pêche Nouvelle-Aquitaine se tiendra dans les Pyrénées-Atlantiques. Trois représentants par FDAAPPMA sont attendus afin de décrocher le trophée régional, dans une ambiance conviviale ayant pour objectif de renforcer les relations entre élus et salariés de toutes les fédérations.
- Enfin, une manche du concours carnassier, en partenariat avec la FFPS se tiendra à Bergerac le 16 septembre 2023.

12. Divers :

Obligation de dématérialisation des factures :

M. Jean Antigny demande s'il est prévu de mutualiser l'accompagnement lié à la dématérialisation des factures. Une démarche similaire est lancée en Centre-Val-de-Loire avec la société Zeendoc. Une présentation est prévue en ce sens. M. Pierre Gundelwein assure qu'il n'est pas urgent de se précipiter et que l'évolution pourra être progressive.

Présentation de la Fondation des pêcheurs :

M. Louis Leroy-Warnier, directeur de la Fondation des pêcheurs présente la fondation, ses missions et les multiples intérêts inhérents à la démarche. Cet organisme acquiert des territoires d'eau partout en France. Ces zones humides sont restaurées et protégées, puis mis à disposition des pêcheurs et du grand public. Créée par la Fédération Nationale pour la Pêche en France et financée par le réseau associatif de la pêche en eau douce ainsi que par les dons des particuliers et des entreprises, la Fondation est reconnue d'utilité publique. Peu de projets ont émergé en Nouvelle-Aquitaine, ce qui explique son intervention de ce jour. Il se tient à la disposition des FDAAPPMA pour étudier tous les projets.

Lancement du Géoportail régional :

M. Pierre-Gil Souq, fondateur de la société Nanogis présente le Géoportail Pêche Nouvelle-Aquitaine qui a pour objectif de dégager des indicateurs à partir des WEBPDPG et autres sources de données pertinentes. Cet outil s'inscrit dans une démarche multi partenariale et

permet une consultation à tous les acteurs (institutionnel, acteurs de l'eau, de la biodiversité) à qui l'autorisation aura été donnée. Ce projet est accompagné par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Clôture de l'Assemblée générale à 13h15